



**Permanent Mission of Burundi to the United Nations**

336 East 45th Street, 12th Floor, New York N.Y 10017

Tel: +1 (212) 499-0001 || +1(212) 499 -0002 || Fax +1 (212) 499-0006

E-mail: [ambabunewyork@yahoo.fr](mailto:ambabunewyork@yahoo.fr)

Website: <http://www.burundimission.org>



Discours de S.E.M l'Ambassadeur Albert SHINGIRO, Représentant Permanent du Burundi auprès des Nations Unies lors de la présentation du rapport A/HRC/39/63 de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme au Burundi devant la 3<sup>ème</sup> Commission de l'AG, New York, le 24 octobre 2018

Monsieur le Président,

- 1) Plus de trois ans après la tentative de changement de régime par une insurrection et un coup d'Etat fomentés de l'extérieur en 2015, le Burundi continue de subir un harcèlement politico diplomatique sans précédent. Vous vous souviendrez que c'est dans la foulée de cette campagne de diabolisation et de médisance contre mon pays, que le Conseil des droits de l'homme a créé, par résolution 33/24 du 30 septembre 2016 une commission d'enquête sur le Burundi dans le mépris total de la position du pays concerné.
- 2) Alors que le Burundi ne ménage aucun effort pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays et les conditions de vie des populations, voilà qu'un autre rapport mensonger et allusif vient d'être produit avec les mêmes intentions malsaines de nuire et de tenir l'image de marque de l'Etat Burundais.
- 3) Ma délégation a reçu et examiné de fond en comble ce soi-disant rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi, **A/HRC/39/63** et voudrait le rejeter publiquement parce qu'il s'agit d'un rapport biaisé, taillé sur mesure et politiquement orienté avec le seul but de déstabiliser mon pays.
- 4) C'est un rapport insultant et dénigrant, conçu à l'image de ses auteurs qui sont téléguidés par un laboratoire étranger très bien connu depuis 2015. Il est tellement honteux que ses auteurs n'ont daigné se réserver un minimum de professionnalisme, d'intégrité et de respect du principe du contradictoire et des règles d'éthique des Nations Unies. Nous avons salué la démission courageuse sur fond de pressions politiques intenses de l'ex président de cette commission. Nous encourageons l'actuel président d'emboîter le pas à son prédécesseur en remettant aussi ses tabliers au lieu de continuer de propager des mensonges pour satisfaire des intérêts non africains moyennant quelques avantages individuels.
- 5) Ma délégation voudrait exprimer sa protestation et son indignation par rapport aux allégations mensongères et erronées contenues dans ce rapport et demande que cette auguste assemblée ne lui donne aucun crédit car il s'agit d'un ragout de mensonges de mauvais goût qui vise à réguler la politique intérieure du Burundi en passant par la politisation à outrance de la situation des droits humains. Vu le caractère diffamatoire de ce rapport, Mon pays se réserve son droit légitime de traduire devant la justice les auteurs pour diffamation et tentative de déstabilisation du Burundi. La responsabilité pénale est individuelle.
- 6) Au lieu d'accomplir sa mission techniquement et professionnellement, la Commission s'en écarte pour verser dans l'ingérence politique notamment en s'attaquant au dernier référendum constitutionnel et à la justice burundaise qui relèvent exclusivement du pouvoir régalien de l'Etat Burundais. Le droit du peuple Burundais d'organiser le référendum constitutionnel est un acte de souveraineté garanti par la Constitution du Burundi, la Charte des Nations Unies et le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les auteurs de ce rapport et leurs commanditaires n'ont aucune compétence de s'y mêler. Ce droit inaliénable du peuple Burundais ne pourra jamais être mis sous tutelle d'aucun pays ou organisation que ce soit.

- 7) • **Monsieur le Président**, ce rapport a été rédigé sur base des témoignages et messages sur les réseaux sociaux des réfugiés basés dans la région, ceux-là même qui ont fui le pays après avoir commis des crimes lors de l'insurrection et du coup d'Etat du 13 mai 2015 et qui sont revenus par après attaquer le Burundi après avoir été recrutés, entraînés et équipés militairement en violation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Sur le plan méthodologique, le rapport était condamné d'être biaisé dès le départ d'autant plus que l'échantillonnage a violé le principe du contradictoire. Les fugitifs recherchés par la justice et certains réfugiés en otage dans certains pays ne peuvent donc pas s'empêcher de faire des déclarations mensongères et diffamatoires à l'encontre du Gouvernement. Leurs témoignages n'ont aucune crédibilité.
- 8) Sans scrupule, ni gêne, les auteurs apparents de ce rapport vont jusqu'à faire des affirmations gratuites selon lesquelles son Excellence Monsieur le Président de la République entretient des discours de la haine qui divisent les Burundais. Cela n'est qu'un mensonge cru et amer. Les discours que le Chef de l'Etat et Père de la Nation prononce sont médiatiquement couverts et celui qui veut les réécouter a la latitude de le faire. Nous défions donc quiconque apporterait ne fut-ce qu'une seule phrase non interprétée ou déformée où le Président de la République aurait prononcé un discours de la haine. C'est ici aussi une diffamation gratuite qui ne restera pas impunie. Les discours du Chef de l'Etat sont plutôt centrés sur la paix, la stabilité, la réconciliation, l'amour de la patrie, l'unité et la cohésion nationale ainsi que le développement inclusif.
- 9) **Monsieur le Président**, de façon générale et synthétique, le rapport incrimine systématiquement le Gouvernement du Burundi tout en couvrant les crimes odieux de l'opposition radicale pourtant revendiqués publiquement. Depuis son préambule jusqu'à son point final, ce rapport ne contient aucun paragraphe sur les crimes commis par les insurgés et les putschistes opérant sous le parapluie de certains acteurs extérieurs qui les hébergent et les protègent contre les poursuites judiciaires. La tolérance délibérée des actes criminels contre les civils (femmes et enfants y compris) et les autorités de l'Etat qui ont été victimes d'assassinats ciblés est une meilleure illustration du manque d'indépendance de la Commission et de son Président. Ceci apparaît clairement dans les recommandations contenues aux paragraphes 30 et 31 où la Commission a fait usage d'un langage complaisant à l'égard de l'opposition radicale, à l'opposé du curseur très accusateur et virulent utilisé contre du Gouvernement du Burundi. Une question par rapport à ce silence complice. Pourquoi pour les crimes commis par l'opposition, la commission n'a pas utilisé les mêmes sources que celles utilisées pour incriminer le Gouvernement sans être sur place au Burundi ? La réponse est toute simple. La commission a reçu de la part de ses commanditaires, des instructions claires de couvrir tous les crimes commis par l'opposition radicale et les groupes illégaux.
- 10) **Monsieur le Président**, il ne serait pas superflu de signaler qu'au paragraphe 89 dudit rapport, la Commission d'enquête, a appelé les pays de l'UE qui ont imposé des sanctions unilatérales au peuple Burundais, de les maintenir, sortant ainsi de façon flagrante de sa mission lui assignée par le Conseil des droits de l'homme. Ceci est une indication claire que la commission est un outil politique entre les mains de ces pays qui ont imposé ces sanctions unilatérales, injustes et immorales contre le peuple Burundais. Les burundais s'attendaient plutôt à une recommandation contraire allant sans le sens de les lever, car ces sanctions de nature politique ont des conséquences néfastes sur la réalisation des droits sociaux et économiques par les groupes vulnérables comme les femmes, les enfants et les personnes âgées.
- 11) **Monsieur le Président**, sans être exhaustif, voici des éléments irréfutables qui montrent que ce rapport est politiquement orienté : (I) La collecte des témoignages des réfugiés pour constituer le rapport en violation du

principe du contradictoire, (II) le fait de charger le gouvernement tout en couvrant les crimes de l'opposition (III) Dire que la Commission n'a pas pu documenter les crimes des insurgés et putschistes à cause du manque d'accès au Burundi est un argument qui ne tient pas debout. Si l'interdiction d'accès au Burundi devrait être un obstacle, elle devrait l'être pour les deux parties et non seulement pour crimes de l'opposition (IV) recommander au Gouvernement du Burundi à page 85 du rapport, de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale dont le Burundi n'est plus Etat partie depuis le 27 octobre 2017. Ceci n'est pas du ressort du mandat de la Commission, (V) le fait de lancer, à la page 89 du rapport un appel aux pays qui ont pris des sanctions contre le Burundi de les maintenir. Ceci vous écarte aussi de votre mandat et montre sans aucun doute que ce sont ces mêmes pays qui pèsent sur vos épaules et vous empêchent de vous relever de leurs pressions politiques, (VI) le fait de créer, en 2017, deux mécanismes sur un même pays en moins de 24 heures dotés de mandats contradictoires, (VII) le fait de dire que le Burundi favorise l'impunité alors que des centaines de criminels ont été appréhendés, jugés et punis conformément à la loi, y compris plusieurs éléments des forces de l'ordre, (VIII) recommander au Gouvernement du Burundi au paragraphe 85 du rapport de permettre le déploiement complet des 100 observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine, pendant que celle-ci à travers le Conseil de paix et de Sécurité a décidé la réduction substantielle du nombre de ses observateurs au Burundi suite au retour au calme et à stabilité. Cette contradiction montre à suffisance que les intérêts de cette commission qui est devant vous cet après-midi se trouvent ailleurs et non en Afrique et ce malgré le fait que ce soit un africain chargé de vendre aux enchères un autre pays africain. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que cela arrive, on a vu des africains vendre d'autres africains à l'époque de l'esclavage et coloniale. Deux époques cauchemardesques dont nous essayons toujours de nous réveiller aujourd'hui. Il est regrettable de constater les mêmes comportements sous une autre forme au 21<sup>ème</sup> siècle.

- 12) **Monsieur le Président**, tout en réitérant notre attachement au respect des droits humains, nous rejetons en même temps la tendance dangereuse de certains pays de vouloir transformer certains organes de l'ONU en outil de pression politique et de régulation de la géopolitique dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier contrairement aux objectifs nobles que s'étaient fixé les Etats membres lors de la création du Conseil des droits de l'homme 2006. En plus de cela, la politisation à outrance des droits humains, la politique de sélectivité et du double standard sont contraires aux principes de l'universalité des droits humains. De même, la polarisation artificielle qui tend à diviser le monde en deux groupes de bons et mauvais élèves en matière des droits de l'homme doit céder la place au dialogue et la coopération mutuellement respectueuse.
- 13) **Pour conclure Monsieur le Président**, les distingués représentants ici présents ont le droit de savoir que ce qui se passe au Burundi depuis 2015 jusqu'aujourd'hui, avec l'acharnement et le harcèlement irrationnel d'une minorité d'Etats membres contre le Burundi, n'est qu'une question d'appétits géopolitiques et non une question des droits de l'homme. En effet, comment peut-on expliquer cette divergence d'appréciation entre trois organes onusiens sur une même situation et pendant la même période? Le Conseil de sécurité et le secrétaire général via son Envoyé spécial notent une situation nettement améliorée au Burundi, pendant que le Conseil des droits de l'homme, à travers la Commission d'enquête imposée aux Burundais, constate au contraire une situation alarmante avec de fausses sirènes. De même, toutes les organisations régionales et sous régionales reconnaissent le retour de la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays. Il s'agit ici d'un paradoxe qui risque d'altérer sérieusement ce qui reste de la crédibilité de notre organisation qui fête aujourd'hui l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies le 24 octobre 1945. **Je vous remercie !**